



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

La Cimade ⁸⁰ans
Il n'y a pas d'étranger sur cette terre

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SOMMAIRE

ÉDITO	2
FAITS SAILLANTS 2019	4
TEMPS FORTS 2019 EN RÉGIONS	6
ASILE ET SÉJOUR	8
PRISON, EXPULSIONS ET RÉTENTION	10
CENTRES D'ACCUEIL	12
APPRENTISSAGE DU FRANCAIS	14
VICTIMES DE VIOLENCES ET JEUNES EN DANGER ISOLÉ-E-S	16
SOLIDARITÉS INTERNATIONALES ET EUROPE	18
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	20
ÉQUIPES SALARIÉES ET BÉNÉVOLES	22
ÉLÉMENTS FINANCIERS	24
MERCI À NOS PARTENAIRES	26

ÉDITO



Le lancement du grand débat national le 15 janvier 2019 par le Président de la République en réponse aux manifestations des gilets Jaunes avait donné le sentiment que le dialogue pourrait enfin s'établir entre les autorités gouvernementales et la société civile. La Cimade présente des propositions visant à améliorer les conditions de vie et le statut des personnes migrantes. **Mais le dialogue ne fut pas au rendez-vous.** Pour autant nous n'avons pas baissé les bras. Les études, actions de terrain et actions de plaidoyer furent nombreuses : mission d'observations sur les personnes étrangères décédées et disparues, maraude solidaire sur la frontière italienne, action sur les trois frontières avec nos partenaires associatifs, manifeste contre les dérives des politiques migratoires à l'occasion des élections européennes, dénonciation des effets délétères de l'application du règlement Dublin, diffusion auprès des parlementaires d'un document démontant les préjugés sur les migrations lors du débat d'octobre au parlement sur la politique migratoire et l'asile. Difficile de mesurer l'impact de notre plaidoyer sur l'opinion publique, mais nos positions font leur chemin auprès des parlementaires. En revanche, pour faire respecter des principes de droit et d'humanité, il a fallu saisir les tribunaux et en particulier le Conseil d'Etat. Celui-ci s'est penché sur l'annulation d'un décret sur les Conditions matérielles d'accueil (CMA), pour les personnes en demande d'asile déclarées en fuite ; sur le droit aux CMA pour les familles de mineurs demandeurs d'asile ; sur le recours aux tests osseux pour l'évaluation de la minorité et la constitution de fichiers des populations mineures. **Mais un constat s'impose : nous n'avons pas réussi à établir un dialogue avec les pouvoirs publics que les actions en justice ne sauraient remplacer !**

En juin 2019, nous avons publié le rapport sur la rétention avec les autres associations intervenantes démontrant un accroissement de la population retenue. L'extension de la durée possible de rétention à 90 jours, la politique d'enfermement de plus en plus systématique, celle plus fréquente d'enfants et de femmes, les conditions matérielles dégradées ont fait monter la tension dans les CRA. **La Cimade soutenue par 21 associations mena une campagne pour faire cesser cette politique du tout enfermement.** Des incidents découlant de cette politique

eurent lieu au CRA du Mesnil Amelot puis dans d'autres CRA. Le dialogue s'instaura avec l'administration pour tenter de régler certaines situations inadmissibles, mais la politique n'en fut pas pour autant modifiée.

Plus de 110 000 personnes furent accompagnées dans les permanences, les CRA, les centres de détention. La misère rencontrée conjuguée à la très grande difficulté, bien souvent, de trouver des solutions administratives et juridiques a fortement questionné les 2 500 bénévoles de La Cimade.

L'action sur l'opinion est fondamentale pour faire changer le regard sur les personnes étrangères et pour lutter contre les discriminations sous toutes leurs formes. C'est aujourd'hui une évidence pour les équipes de sensibilisation qui se développent dans le mouvement.

Le CPH de Massy, le CADA de Béziers, le centre d'accueil Frantz Fanon ont rempli pleinement leurs missions avec souvent des solutions novatrices en ce qui concerne l'hébergement des familles.

Les actions de formation se sont multipliées tout au long de l'année et les ateliers sociolinguistiques se développent avec une demande accrue.

L'année s'est achevée sur **le lancement de la célébration des 80 ans de La Cimade en rebaptisant des rues dans toute la France** du nom de personnalités d'origine étrangères qui ont marqué la vie française. Et Migrant'scène a comme tous les ans touché plus de 35 000 personnes.

2019, une année charnière qui a vu l'arrivée d'un nouveau secrétaire général et le renouvellement à près de 50 % des mandats de représentation dans les instances. Le mouvement a modifié ses statuts pour accueillir de nouveaux adhérents associés, sympathisants qui pourront rejoindre les équipiers dans les différents groupes locaux et régions, lesquelles sont aujourd'hui **le véritable fer de lance de l'engagement à La Cimade.**

Christophe DELTOMBE
Président

Cyrille DE BILLY
Secrétaire général

■ Janvier

Deux navires d'ONG allemandes sont bloqués en mer avec 49 migrants à bord, dont des enfants. La Cimade et ses partenaires demandent à la France de **les mettre à l'abri et de travailler, à l'échelle européenne, à un mécanisme de sauvetage et d'accueil des personnes en détresse** en mer Méditerranée.

En vue du « **grand débat national** », La Cimade actualise **5 propositions** pour améliorer le sort des personnes migrantes et réfugiées ainsi qu'un document de **décryptage de 13 préjugés** sur les migrations.

■ Février

Une mission d'observation a lieu dans le **Nord Pas de Calais sur la question des personnes migrantes décédées et disparues pendant le parcours migratoire**. Le travail se poursuivra en 2019 aux Comores et à Mayotte, au Suriname et sur la frontière franco-italienne.

A l'occasion de l'examen d'une question prioritaire de constitutionnalité, La Cimade et 8 partenaires **dénoncent la détermination de l'âge par examens radiologiques osseux des jeunes se présentant comme mineur-e-s non accompagné-e-s**.

■ Mars

La Cimade participe à une **grande maraude solidaire organisée avec ses partenaires à la frontière franco-italienne, en solidarité avec celles et ceux qui portent assistance aux personnes exilées** franchissant la frontière dans des conditions très dangereuses.

Tous les deux jours, une personne meurt en détention. Le collectif « Les mort-e-s de la prison » organise pour la onzième année consécutive un **hommage à ces personnes décédées en prison** dans le silence.

■ Avril

La Cimade publie un rapport d'observation sur les **conséquences du règlement Dublin sur les demandeur-se-s d'asile en France**, basé sur le decryptage des législations et politiques française et européenne, le suivi des dispositifs d'hébergement et de contrôle, et les

observations menées dans les permanences juridiques et les centres de rétention administrative.

À l'approche des élections européennes, 5 associations européennes de soutien aux personnes exilées, dont La Cimade, publient un manifeste dénonçant les **dérives des politiques migratoires européennes et appelant à la mobilisation pour construire une Europe solidaire** avec les personnes exilées.

Par ailleurs, La Cimade interpelle les candidat-e-s sur **5 propositions prioritaires pour une politique migratoire digne et volontariste**.

■ Mai

A Paris, Caen, Limoges, Tarbes, Grenoble, Lyon, La Roche-sur-Yon, La Cimade se mobilise pour **dire Stop au règlement Dublin** à travers une flashmob.

Deux personnes exilées, avec le soutien de 9 associations, déposent une requête au tribunal **dénonçant les conditions de vie de centaines de personnes vivant à Grande-Synthe**. Elles demandent des mesures urgentes pour sauvegarder leur dignité et garantir le respect de leurs droits fondamentaux, dans l'attente de propositions d'hébergement dignes et pérennes.

■ Juin

Le rapport annuel commun des associations intervenant en centres de rétention administrative est édité.

En 2019 **la durée maximale d'enfermement en rétention a doublé, passant à 90 jours**. Pour témoigner des effets de cette disposition, dès janvier et pendant 90 jours, une chronique se déroula sur Twitter depuis les centres de rétention.

Le 26 juin, La Cimade et 21 associations s'adressent à Christophe Castaner pour lui demander de **faire cesser cette politique du tout enfermement** qui conduit à la maltraitance.

Tout au long de l'année, La Cimade a également interpellé les parlementaires sur la violence en rétention, dénoncé le lien de plus en plus fort entre prison et rétention, alerté sur les renvois des personnes dans des pays où leur vie est menacée.

■ Juillet

Le collectif Délinquants solidaires **publie son guide sur le délit de solidarité**. Cet outil à l'attention de celles et ceux qui se mobilisent en solidarité avec les personnes exilées, permet de comprendre le cadre légal et les enjeux, et donne des conseils pratiques.

Le Conseil constitutionnel examine la question prioritaire de constitutionnalité posée par 22 organisations dont La Cimade au sujet de la **création du fichier biométrique des mineur-e-s non accompagné-e-s**.

■ Août

La Cimade publie 8 propositions **pour l'accueil et contre la surveillance dans les lieux d'hébergement** : afin de faire respecter le droit à l'accueil inconditionnel et à un accompagnement adapté aux personnes migrantes, la Cimade analyse les constats et formule des propositions.

■ Septembre

Avec 29 associations, La Cimade demande au Conseil d'État la **suspension puis l'annulation de la circulaire du 4 juillet relative à la transmission d'informations individuelles et nominatives à l'OFII** des demandeur-se-s d'asile et des personnes présentes dans les centres d'hébergement d'urgence. Cette circulaire remet en cause l'inconditionnalité de l'accueil dans l'hébergement et porte atteinte à la protection des données des personnes sans domicile fixe hébergées.

■ Octobre

À l'occasion du débat au Parlement sur l'asile et l'immigration, le 7 octobre à l'Assemblée nationale et le 9 octobre au Sénat, la Cimade interpelle les parlementaires et décrypte **15 préjugés sur les migrations**. Ces argumentaires chiffrés permettent d'analyser, comprendre et proposer des alternatives pour une autre politique migratoire.

■ Novembre

Le 6 novembre, le gouvernement présente « 20 décisions pour améliorer notre politique d'immigration, d'asile et d'intégration ». Elles impliquent **un recul des droits des personnes migrantes**, dont La Cimade propose un **décryptage**.

Quinze associations et syndicats, dont La Cimade, demandent aux députés de les appeler à déposer une proposition de loi visant à **interdire l'enfermement administratif des enfants**.

A l'occasion de la venue en Guyane de la ministre des Outre-mer, des associations nationales et guyanaïses de défense des droits, dont La Cimade, l'interpellent afin que cessent **les expulsions de squats, menées sans solutions de relogement pérenne** pour leurs habitants.

La Cimade participe aux 26^{èmes} journées nationales prison organisées partout en France à l'initiative de treize associations et aumôneries autour du thème « **Prison, sortir du cercle vicieux** ».

A l'occasion de ses 80 ans, La Cimade organise des déambulations de rue : 26 villes sont mobilisées pour **rendre hommage aux personnes étrangères venues d'ailleurs qui ont contribué au rayonnement de la France** et porté une parole forte sur l'accueil des personnes étrangères, les solidarités nécessaires et une **nouvelle politique d'accueil centrée sur l'hospitalité et le respect des droits**.

■ Décembre

61 organisations dont La Cimade interpellent la ministre des Solidarités et de la Santé, sur les restrictions **d'accès aux droits et aux soins des personnes étrangères vulnérables**.

A l'occasion de ses 80 ans, La Cimade organise un **colloque rassemblant historiens et acteurs de la société civile pour évoquer les enjeux posés par les questions migratoires** de la seconde guerre mondiale à aujourd'hui.

La Cimade et ses partenaires mobilisés sur plusieurs villes-frontières de France demandent la création d'une **commission d'enquête parlementaire pour le respect des droits des personnes exilées à nos frontières**.

LES FAITS SAILLANTS 2019

TEMPS FORTS 2019

EN RÉGIONS

■ ALSACE-LORRAINE

Sensibiliser un public d'avenir : les lycéens

La Cimade intervient depuis 2005 dans le cadre du Mois de l'Autre, action régionale visant à **sensibiliser les lycéen·nes et apprenti·es du Grand Est à l'altérité et au respect des différences**. Il se déroule tout au long du mois de mars dans les lycées et Centres de formation des apprentis (CFA). Ces interventions de sensibilisation ont pris différentes formes : une journée autour de la déconstruction des préjugés : « Migrant·e·s : décollons les étiquettes », avec plusieurs animations dont des ateliers théâtre, d'arts plastiques, le parcours du migrant, etc. Ces actions sont fondamentales pour toucher un public que La Cimade rencontre peu et qui est porteur d'avenir.

■ AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Maintenir les actions pour les jeunes en danger isolé·e·s et former sur les problématiques d'enfermement

En 2019, le groupe local de Grenoble avec des partenaires et la région a réalisé en février-mars 2019 une veille citoyenne sur la mise en place expérimentale du fichier d'appui à l'évaluation de minorité en Isère. Cette veille a permis de mettre en lumière des pratiques de découragement des mineur·e·s à déposer la demande dans le département et une attitude de suspicion systématique. Les informations collectées lors de ces observations ont également contribué à alimenter le

plaidoyer et les actions au niveau national contre le fichage des enfants. Triste bilan constaté : une forte diminution du nombre des jeunes en danger isolé·e·s demandant la protection en Isère. Autre temps fort de l'année : la journée de formation relative à « L'enfermement sur le parcours migratoire ». Une nouveauté qui a eu du succès et sera poursuivie dans le futur de manière plus approfondie.

■ BRETAGNE PAYS-DE-LOIRE

Interpellation des préfetures – construction d'un plaidoyer

Face au sentiment de ne pas réussir à aider les personnes étrangères rencontrées dans les permanences, les bénévoles des groupes locaux se sont mobilisé·e·s pour recenser les dysfonctionnements des services « étrangers » des préfetures. Cet effort de qualification a confirmé des tendances récurrentes d'un département à l'autre : carence de places d'hébergement, prise de rendez-vous compliquée voire impossible par internet, délais d'instruction extrêmement longs, exigence de pièces non prévues par la réglementation, absence de délivrance de récépissés. Si les premiers rendez-vous avec les services des préfetures à La Roche-sur-Yon, Quimper, Vannes ou Nantes n'ont pas mis fin aux dysfonctionnements constatés, les bénévoles ont lancé sur leurs territoires une dynamique de plaidoyer complémentaire à celle portée par La Cimade au niveau national.

■ CENTRE-OUEST

Interpeller dans l'espace public grâce à l'art théâtral

Le samedi 30 novembre, le groupe local de Poitiers a fait une action d'interpellation avec le soutien de la compagnie de théâtre Arlette Moreau. Le groupe a réfléchi et organisé une déambulation et un « die in » au cœur du marché du centre-ville de Poitiers. Accompagné de tracts pour informer et sensibiliser les passants sur les drames en Méditerranée et plus largement les situations vécues par les personnes migrantes, cette action a nécessité plusieurs répétitions et une réflexion collective sur la manière de réaliser ce type de sensibilisation dans l'espace public. Ce format relativement nouveau a mobilisé de nombreux bénévoles du groupe local et engage une réflexion sur ce type d'action.

■ FRANCHE-COMTÉ BOURGOGNE

Mutualiser pour mieux sensibiliser

Pour la deuxième année consécutive, trois associations, RecideV, Bourgogne Franche Comté International, La Cimade, favorisent **les liens entre les réseaux d'associations investies dans des projets de sensibilisation à la solidarité internationale, à la cohésion sociale ou au développement durable**. En mars 2019, a eu lieu une journée régionale dédiée aux campagnes citoyennes du Festival des Solidarités, de la Campagne Alimentaire et du Festival Migrant'Scène avec pour objectif de faciliter la mutualisation des initiatives locales mais aussi de favoriser l'émergence d'actions communes sur le long terme.

■ ILE-DE-FRANCE CHAMPAGNE-ARDENNES

Agir pour un accès égal à la préfecture

La région a dénoncé fortement la dématérialisation croissante et persistante de l'accueil en préfecture.

La démultiplication des prises de rendez-vous par internet dans la plupart des départements de la région (Paris excepté) prive de nombreuses personnes étrangères de l'accès au service public. Les conséquences pour les personnes qui souhaitent déposer un dossier de première demande de titre de séjour, ou pour celles qui souhaitent le renouveler sont dramatiques (risque d'expulsion, perte de droits sociaux, de l'emploi, ...).

En lien avec d'autres acteurs, notamment le GISTI et le Secours Catholique, la région a élaboré un kit juridique qui a été diffusé à de nombreuses associations, services sociaux, syndicats et avocat·e·s. Une grande journée de mobilisation régionale organisée en octobre 2019 a été un succès : 5 rassemblements ont eu lieu devant des préfetures et le tribunal administratif de Montreuil, en parallèle du dépôt simultané de 50 recours en référé.

■ LANGUEDOC ROUSSILLON

Marcher pour dénoncer « Stop Dublin »

Constatant chaque jour les dégâts produits par le règlement de Dublin sur les personnes exilées soumises à ce système absurde et inefficace, La région s'est mobilisée avec ses partenaires pour organiser une Marche Régionale à la frontière franco-catalane le 25 mai 2019. Plusieurs centaines

de personnes dont de nombreux exilés ont marché dans les rues du Perthus jusqu'au poste frontière pour crier leur indignation et demander l'abrogation du règlement de Dublin.

■ NORD PICARDIE

Engagement à la frontière franco-britannique

Alors que la situation à Grande-Synthe n'a fait que se détériorer au cours de l'année 2019 avec le regroupement de plus de 1 000 personnes dans et autour d'un gymnase de la ville, La Cimade Nord Picardie a coordonné une enquête sur les conditions de vie des personnes exilées qui a abouti au dépôt d'un référé-liberté par 2 personnes

exilées et 9 associations. Celui-ci a permis de faire reconnaître par la justice la carence des autorités de l'État en matière d'accès à l'eau, à l'hygiène et à des sanitaires. Parallèlement, avec ses partenaires, La Cimade a porté des actions d'interpellation des autorités et de plaidoyer. Le poste salarié de coordinateur d'accès au droit ayant pris fin en septembre, nous n'avons pu maintenir la permanence mobile sur les campements. Mais la permanence en ville, tenue par une équipe de bénévoles constituée au cours de l'année en groupe de local, demeure.

■ NORMANDIE

Mobilisé·e·s sur la question des personnes en transit sur le littoral de la Manche

Depuis 2017, des centaines de personnes exilées victimes des accords européens et franco-britanniques de contrôle des frontières transitent par Ouistreham pour tenter de rejoindre l'Angleterre. A la demande du collectif d'aide aux migrants de Ouistreham (CAMO), le groupe local de Caen a ouvert une permanence en février 2019 pour accompagner dans l'exercice de leurs droits ces personnes la plupart « dublinées ». Pour mettre en lumière cette solidarité, deux expositions ont été réalisées en collaboration avec l'Artothèque et Mickaël Phelippeau (Bi-portraits sur l'hospitalité) et avec les apprenants des ateliers sociolinguistiques de La Cimade à Caen (Résistance(s)). Le 5 octobre une journée « Frontières » a été organisée par l'assemblée locale des EGM de Caen, rassemblant 300 chercheurs et militants autour des enjeux aux frontières internes de la France et sur le littoral Manche/mer du Nord.

■ OUTRE-MER

L'art et la création au service de l'intégration

Les groupes d'Outre-mer se sont engagés dans des projets originaux et créatifs pour parler autrement des migrations et des migrant·e·s auprès d'un large public tout au long de l'année : ateliers contes et récits grâce à une résidence d'artistes, conteurs et musiciens tziganes en partenariat avec l'Alliance Française en Guyane ; réalisation d'une web-série « Karibou dans les marmites » réalisée par l'équipe de La Réunion et largement diffusée (festival du film militant de Saint-Leu, site de La Cimade...). Les activités d'apprentissage du français connaissent une forte dynamique en 2019 avec le développement d'ateliers à La Réunion en lien avec les actions de sensibilisation, et la constitution et la formation d'une équipe à Mayotte pour un lancement 2020.

Sur le terrain de la défense des droits, le groupe de Guadeloupe a été très actif en plaidoyer pour dénoncer les effets délétères de la dématérialisation des démarches en préfecture, le traitement des personnes haïtiennes et des demandeurs d'asile avec ses partenaires associatifs.

« Pour une meilleure protection des droits des personnes migrantes sur leur parcours migratoire » a mobilisé le groupe de la Guyane aux côtés du service Solidarités Internationales dans le cadre d'une mission pour mieux comprendre le parcours des migrants entre le Surinam et la Guyane. La Cimade est un acteur majeur du collectif Migrants Outre-mer qui réunit les principales associations basées en outre-mer et en métropole (Gisti, LDH, Médecins du Monde, Aides, le Comède...). Il s'agit de développer collectivement du plaidoyer et des stratégies politiques et juridiques pour une égalité des droits partout sur le territoire, contre les discriminations admises et légalisées en outre-mer à l'encontre des personnes étrangères.

■ SUD-EST

Développement des activités du droit d'asile

Accompagner les demandeur·se·s d'asile en 2019 a demandé de nouvelles réponses concrètes dans notre région. C'est notamment, l'ouverture de nouvelles permanences dédiées à l'asile à Gap et à Nice, et de nouvelles modalités d'accueil inventées à Marseille. Ce sont aussi des démarches de plaidoyer auprès des institutions locales et régionales pour dénoncer le non-respect des droits des personnes et les nombreux dysfonctionnements dans le parcours d'asile. Notre région s'est retrouvée en première ligne face à un système qui en PACA et en Corse se dégrade sans cesse et contre lequel nous devons mobiliser une inventivité et des ressources très diverses.

■ SUD-OUEST

Mobilisation à la frontière franco-espagnole

Le 4 décembre 2019, à Hendaye comme dans plusieurs villes-frontières de France (Briançon, Calais, Dunkerque, Menton), a eu lieu une manifestation afin d'appeler les député·e·s à l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire pour que soient respectés les droits fondamentaux des personnes migrantes et réfugiées aux frontières intérieures. À midi ce jour-là, la sirène des pompiers sonna comme l'alerte que nous voulions donner. Plus de 200 personnes ont répondu à l'appel, avec la participation de nombreux bénévoles de La Cimade venant du Pays Basque bien sûr, mais également des Landes, de Pau, d'Agén ou encore de Toulouse.



© Raïfæ Flichman - La Cimade

ASILE ET SÉJOUR

L'accès à un titre de séjour régulier est resté extrêmement difficile en 2019, notamment du fait de procédures complexes, des pratiques préfectorales et de la dématérialisation des démarches. Dans ce contexte, les équipes salariées et bénévoles ont continué de se former, de se mobiliser avec les personnes étrangères et de réfléchir aux évolutions de pratiques pour obtenir des avancées individuelles et collectives. Si certaines démarches n'aboutissent pas, les équipes de La Cimade ont néanmoins pu obtenir des décisions favorables sur l'accès à l'administration ou les conditions matérielles d'accueil.

■ DES ENTRAVES PERSISTANTES POUR AVOIR ACCÈS À UN TITRE DE SÉJOUR

Si la France a délivré plus de 276 000 premiers titres de séjour en 2019, des centaines de milliers de personnes sont contraintes de vivre en situation irrégulière. La loi de septembre 2018 est entrée en vigueur progressivement fin 2018 et au 1er mars 2019. Elle est venue durcir les conditions d'accès à un titre de séjour pour certaines personnes, et a renforcé la logique de suspicion de la part des préfetures. Dans les permanences de La Cimade, près de 95 000 personnes sont venues chercher des informations, et un accompagnement sur les possibilités de sortir de l'irrégularité administrative. Mais les marges de manœuvre sont étroites. Bénévoles et salarié-e-s ont axé leur travail sur des thématiques particulières du droit au séjour, notamment la situation des personnes gravement malades dont l'admission au séjour est largement complexifiée depuis le début de l'année 2017. L'année 2019 a malheureusement confirmé cette tendance, avec une baisse toujours plus forte du nombre de titres de séjour délivrés pour raisons médicales.

Dans les permanences de La Cimade, près de 95 000 personnes sont venues chercher des informations et un accompagnement.

Pour mener à bien son accompagnement des personnes migrantes, La Cimade forme ses bénévoles sur les questions de droit au séjour. Dans chaque région, des formations initiales sont délivrées, puis des formations approfondies sur les droits des personnes malades, des citoyen-ne-s UE, le droit au travail, etc... Ces formations sont complétées par des documents de référence et d'analyse juridique des sujets d'actualité, presque entièrement remis à jour en 2019.

■ LA DÉMATÉRIALISATION DES DÉMARCHES, UNE SOURCE D'EXCLUSION

Dans la continuité des années précédentes, la dématérialisation des prises de rendez-vous et des démarches en préfecture est restée en 2019 un casse-tête pour les personnes étrangères. Tout au long de l'année, La Cimade a continué à documenter de façon actualisée les difficultés d'obtention de rendez-vous en ligne, grâce à son robot « A guichets fermés ». Des contentieux individuels ont été accompagnés ou ont donné lieu à des interventions volontaires de La Cimade, pour tenter de faire constater l'impossibilité totale d'accéder aux guichets de certaines préfetures dont la prise de rendez-vous se fait exclusivement sur Internet. En janvier 2019, 20 requêtes ont été déposées simultanément avec l'appui du groupe local de Guadeloupe. En octobre, c'est 50 requêtes qui ont été adressées le même jour aux tribunaux administratifs d'Ile-de-France. Des victoires ont été obtenues, mais les tribunaux se sont aussi montrés très fermés, exigeant toujours plus de preuves des blocages. Mais en novembre 2019, La Cimade a obtenu une victoire d'ampleur devant le Conseil d'Etat, qu'elle avait saisi en 2018 avec d'autres structures : la reconnaissance de l'absence d'obligation, pour les usagers de l'administration, d'utiliser Internet pour accomplir leurs démarches.

La Cimade a obtenu une victoire d'ampleur devant le Conseil d'Etat, qu'elle avait saisi en 2018 avec d'autres structures : la reconnaissance de l'absence d'obligation, pour les usagers de l'administration, d'utiliser Internet pour accomplir leurs démarches.

LE DROIT D'ASILE

Défendre le droit d'asile pour les victimes de persécutions ou menacées par les conflits est au cœur de la mission de La Cimade. Au quotidien, les équipes de La Cimade s'investissent pour obtenir des avancées collectives et individuelles.

En 2019, 132 614 demandes d'asile y compris de mineur-e-s accompagnant-e-s ont été introduites à l'Ofpra (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides), soit 9 % de plus qu'en 2018. Les nationalités les plus représentées sont les personnes afghanes, albanaises, ou encore géorgiennes. A noter que 755 demandes ont été faites par des mineur-e-s isolé-e-s. Le taux d'accord à l'Ofpra est de 23% et 35% avec la Cour nationale du droit d'asile.

■ CRÉER DE LA JURISPRUDENCE AU BÉNÉFICE DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

En 2019, le travail juridique effectué par La Cimade permet de créer une jurisprudence favorable aux personnes étrangères, face aux dérives de l'administration. Succès de La Cimade et de ses partenaires associatifs, la décision du Conseil d'Etat du 31 juillet 2019 a fait annuler un décret parce que la loi était contraire au droit européen. En effet, elle prévoyait que les conditions matérielles d'accueil soient refusées systématiquement en cas de fuite ou d'absence d'un lieu d'hébergement. Cependant le Conseil d'Etat a fixé tellement de critères pour restaurer cette aide que cela rend la démarche sans effet. De même, La Cimade est intervenue volontairement auprès de familles dont l'enfant est demandeur d'asile. Alors que l'OFII leur refusait les conditions d'accueil, le Conseil d'Etat par une ordonnance du 20 décembre 2019, l'a enjoint à verser une allocation et assurer l'hébergement.

En revanche, La Cimade n'a pas été entendue par le Conseil d'Etat quand elle a contesté le décret sur le montant

additionnel de l'ADA de 2018, mais également sur la procédure spécifique en Guyane.

■ ACCOMPAGNER LES PERSONNES QUI DEMANDENT L'ASILE

Au niveau national et dans les régions, La Cimade accompagne des personnes en quête d'une protection internationale, en leur fournissant les informations appropriées sur la procédure et en les préparant à l'entretien à l'Ofpra.

En une année, 213 personnes ont été accompagnées lors de leur entretien à l'Ofpra comme le permet désormais la loi.

Les bénévoles impliqué-e-s dans les permanences asile sont régulièrement formé-e-s et soutenu-e-s par le salarié national chargé de ces questions, mais également par les salarié-e-s régionaux qui développent une expertise en la matière. Six formations nationales ont eu lieu à Lyon, à Amiens, à Toulouse, à Montpellier, à Nice et à Nantes. Cet effort d'accompagnement est complété par la diffusion en interne, et à certains partenaires proches, d'un bulletin d'information dédié aux questions d'asile.

Un groupe de travail national s'est réuni à deux reprises pour réfléchir à un accompagnement alternatif des demandeurs d'asile, notamment en étant présent aux côtés des personnes, lors des entretiens ou des audiences, en créant des outils d'information et de mobilisation collective, etc.

La question de l'hébergement a été également source de nombreuses interventions et mobilisations de La Cimade en 2019.

213 personnes ont été accompagnées lors de leur entretien à l'Ofpra.



© Thierry Pasquet / La Cimade

PRISON, EXPULSIONS ET RÉTENTION

La politique française – celle de l’enfermement et de l’expulsion – s’intensifie, alors même que d’autres solutions comme la régularisation sont plus souvent recherchées par les voisins européens. La politique d’expulsion provoque de plus en plus de situations de « non-droit » : celles de milliers de personnes qui n’ont pas de titre de séjour, font l’objet d’une décision de reconduite hors du territoire national et y demeurent pourtant, maintenues dans la plus grande précarité. Dans les 7 centres de rétention administrative (Toulouse, Rennes, Bordeaux, Hendaye, Cayenne, Pointe à Pitre et le Mesnil-Amelot) où elle intervient, La Cimade constate la dégradation de la situation des personnes enfermées, aggravée par le passage de la durée de rétention de 45 à 90 jours début 2019. En prison, afin de lutter contre la double peine, La Cimade informe les personnes sur leur situation et les assiste dans leurs démarches juridiques et administratives.

■ EXPULSER TOUJOURS PLUS

Le nombre de décisions d’expulsion prononcées en 2019 est monté à 123 845, contre 105 000 en 2018. En métropole, moins de 15% d’entre elles ont été exécutées (18 900), à 70% de manière forcée. Ces chiffres du ministère de l’Intérieur occultent les expulsions réalisées depuis les départements ultramarins comme la Guyane, la Guadeloupe ou encore **Mayotte qui a connu 27 000 expulsions (l’équivalent de 10% de la population) avec des violations massives des droits (parents d’enfants français renvoyés de force aux Comores, familles séparées, enfants enfermés et expulsés illégalement).** Pour expulser, les pouvoirs publics assignent de plus en plus de personnes à résidence avant de les enfermer en rétention ; battant en brèche le mythe d’une « assignation à résidence comme alternative à la rétention ». Les plus réticentes face à un renvoi forcé sont de plus en plus souvent expédiées en prison avant d’être à nouveau enfermées en rétention à leur fin de peine. Pour analyser et dénoncer les effets de cette politique sur les droits des personnes étrangères, plusieurs activités ont été réalisées en 2019 : vidéos de sensibilisation dans la continuité du guide « La machine à expulser », fiche-réflexe sur l’accompagnement des personnes sous interdiction de retour, analyses des politiques migratoires, formations pour les bénévoles et travailleurs sociaux, journée d’échanges interdisciplinaires organisée par le pôle Solidarités Internationales – Europe et la région Bretagne Pays-de-Loire.

■ ACCOMPAGNER LES PERSONNES RETENUES, DÉNONCER

Le nombre de personnes enfermées par les préfectures dans les CRA où La Cimade intervient a fortement augmenté (+ 37 % entre 2016 et 2019) et les personnes sont enfermées plus longtemps : la durée moyenne d’enfermement est passée de 12 à plus de 17 jours en métropole. La Cimade a dénoncé les graves dérives de cette politique : présence en rétention de plus en plus de personnes très vulnérables, notamment atteintes de troubles psychiatriques, gestes désespérés qui se sont multipliés,

tels que des automutilations, des tentatives de suicide. Une personne est morte par pendaison à Rennes en décembre 2019 ; cinquième suicide en rétention depuis 2017. Tout ceci a généré des grèves de la faim, des protestations et des émeutes en rétention. La Cimade a accompagné ces personnes dans l’exercice de leur liberté d’expression.

L’accompagnement de La Cimade a permis la libération d’environ 3 000 personnes.

Dans ce contexte, les équipes de La Cimade ont rencontré 8 980 personnes, dont 1128 femmes et 135 enfants (+ 56 % pour ces derniers entre 2018 et 2019). Elle leur a apporté une écoute, les a mises en relation avec leurs proches, et a organisé la défense de leurs droits avec de nombreux partenaires dont les avocat-e-s. Cet accompagnement juridique a permis la libération d’environ 3 000 personnes par des juges administratifs ou judiciaires.

La Cimade fait connaître la réalité vécue dans les CRA avec de nombreux articles sur son site internet et sur les réseaux sociaux, des communiqués de presse et le rapport annuel publié en juin. Des dizaines de milliers de personnes ont ainsi été sensibilisées au sort des personnes enfermées. Autre innovation : la publication de témoignages de personnes enfermées dénonçant la violence de l’enfermement et ses conséquences. Elle mène aussi un travail de sensibilisation avec de nombreuses interventions, produit les gazettes rétention, des capsules sonores à Bordeaux et Rennes et le jeu de plateau CRASH.

Elle mène également des campagnes de mobilisation comme celle contre l’enfermement des enfants en rétention et en zone d’attente avec plus d’une vingtaine d’organisations dont UNICEF France et Amnesty international. Une pétition de 140 000 signatures a permis de faire émerger cet enjeu dans le débat politique. Un groupe de parlementaires a élaboré une proposition de loi sur le sujet, qui reste insuffisante. En parallèle, plusieurs requêtes devant la CEDH pourraient conduire à de nouvelles condamnations de la France. Enfin, La Cimade a entamé une campagne pour l’arrêt des expulsions vers des pays dangereux tels que l’Afghanistan, l’Irak, l’Érythrée, la Somalie ou le Soudan.

■ DERRIÈRE LES MURS : INTERVENIR EN PRISON

Parce que rien ne justifie une différence de traitement entre les personnes détenues sur le seul fondement de leur nationalité, et en raison des difficultés spécifiques auxquelles sont confronté-e-s les étranger-e-s en prison, La Cimade intervient en milieu carcéral pour l’accès effectif des personnes au droit.

En 2019, l’activité en prison a mobilisé 145 bénévoles réparti-e-s sur l’ensemble du territoire métropolitain, et présent-e-s au sein de 71 établissements pénitentiaires. L’activité est encadrée par un protocole national et une convention partenariale signés avec le ministère de la Justice.

Dans ce contexte, les équipes de La Cimade ont pu rencontrer 3 000 personnes détenues environ (dont 159 femmes et 13 mineur-e-s), au travers de plus de 6 000 entretiens qui se déroulent en prison. Plus de 75% des personnes ont été rencontrées pour la première fois au cours de l’année, la majorité d’entre elles étant en situation irrégulière ou faisant l’objet d’une mesure d’expulsion au moment de la rencontre, en dépit de solides attaches privées sur le territoire.

Cette action en prison est complétée par une action à destination des sortant-e-s de prisons, dont l’accompagnement juridique peut être poursuivi au-delà de la levée d’écrou. Enfin, l’association assure des contacts réguliers avec les établissements pénitentiaires où elle ne peut être présente, notamment quand des questions se posent sur la situation individuelle des personnes.



Les équipes de La Cimade ont pu rencontrer environ 3 000 personnes détenues (dont 159 femmes et 13 mineur-e-s), au travers de plus de 6 000 entretiens.

Par leur action en prison continue depuis plus de 75 ans, les équipes de La Cimade ont, cette année encore, apporté une écoute, contribué au lien entre les personnes détenues et leurs proches, entrepris des démarches d’asile ou de séjour, et organisé la défense des droits les plus élémentaires de personnes qui, trop souvent, restent les oubliées parmi les oubliées.

■ DEVANT LES MURS : LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE DOUBLE PEINE

La barrière de la langue et l’angoisse de l’expulsion sont des difficultés spécifiques touchant les personnes étrangères détenues, mais pas les seules. Les bénévoles tentent de faire connaître les réalités de ce vécu carcéral différencié.

Avec ses partenaires, l’association a ainsi fait condamner la préfecture du Val-de-Marne pour non-respect du droit fondamental à demander l’asile en mars 2019. Décision de justice qui reste bafouée quelques mois plus tard.

L’année 2019 a vu au cours de l’été une nouvelle discrimination à l’égard des personnes étrangères détenues : une circulaire faisant de l’expulsion leur seule perspective de “réinsertion”. Au mépris de leurs situations personnelles et familiales, le texte donne priorité à l’expulsion, sans aucune distinction, ni autre considération que celle de la peine, même si elle est souvent légère.

La Cimade a également travaillé sur les liens entre rétention et prison, afin de sensibiliser l’opinion publique sur la situation mal connue de ces nombreuses personnes qui subissent enfermement sur enfermement.

Ces manquements aux droits fondamentaux incitent de plus en plus fortement La Cimade à témoigner, que cela soit au travers de communiqués, de rapports, de récits de vie ou encore d’alertes à ses différents partenaires.



© Vincent Brosset / La Cimade

CENTRES D'ACCUEIL

En 2019, le nombre de personnes étrangères, femmes, familles et mineur-e-s non accompagné-e-s, vivant dans la rue, en squats, en bidonvilles ou en campements dans des conditions sanitaires et sociales indignes a encore augmenté. Souvent, l'Etat ne propose pas de solution d'hébergement pérenne ni d'accompagnement à la hauteur des besoins. A Massy et à Béziers, La Cimade poursuit sa mobilisation pour héberger les personnes et leur proposer un accompagnement global prenant en compte l'ensemble de leurs besoins. A Montpellier, au Centre Frantz Fanon, elle a développé une prise en charge en santé mentale permettant de répondre aux besoins spécifiques des personnes exilées.

■ DES CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DÉGRADÉES

Les dispositifs nationaux d'hébergement restent sous-dotés, incapables de prendre en charge l'ensemble des situations. Beaucoup de personnes et de familles ne peuvent pas être hébergées dans le dispositif national d'asile, qui compte 43600 places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), 8700 places en Centres provisoires d'Hébergement et 64500 places dans d'autres lieux d'hébergement d'urgence. Ces derniers, souvent d'anciens hôtels, sont des lieux où l'accueil est conditionné à la poursuite d'une demande d'asile. Des personnes y sont également assignées à résidence, en vue d'être expulsées.

Cette situation est le résultat du manque de volonté politique et de moyens pour respecter le principe d'accueil inconditionnel, ainsi que du durcissement des conditions d'accès à l'hébergement et aux droits fondamentaux dont sont victimes les familles et les personnes qui demandent protection à la France ou qui fuient des conditions de vie inhumaines.

La Cimade a été amenée à dénoncer cette situation à plusieurs reprises, avec d'autres associations, fédérations, collectifs, pour demander une politique forte, nationale, interministérielle (santé, logement, intérieur) ainsi que des mesures immédiates, en lien avec les collectivités locales pour en finir avec ces situations inhumaines.

Le Centre international de La Cimade a hébergé et accompagné 143 personnes.

■ A MASSY, POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DES RÉFUGIÉ-E-S

En 2019, le Centre international de La Cimade a hébergé et accompagné 143 personnes : 92 personnes réfugiées au Centre Provisoire d'Hébergement et 14 familles de réfugié-e-s auparavant hébergées en hôtel social, soit 51 personnes.

Les personnes accueillies sont accompagnées dans toutes leurs démarches : ouverture et maintien des droits sociaux, élaboration du projet professionnel, recherche d'emploi et de formation, orientation vers les professionnel-le-s de santé, démarches de réunification familiale, soutien à la parentalité et scolarisation, accompagnement vers des solutions de relogement.

L'ensemble de ces missions a été assuré par une équipe de 11 salarié-e-s et une quarantaine de bénévoles. Le centre a entamé un chantier de rénovation des bureaux qui va également permettre de créer une grande cuisine collective et un espace de convivialité pour les résident-e-s. Les personnes hébergées se sont également mobilisées tout au long de l'année pour défendre leurs droits ou communiquer sur leur engagement, qu'il soit politique, artistique ou culturel.

■ ACCUEILLIR LES DEMANDEURS D'ASILE À BÉZIERS

Le centre, agréé pour 90 places, a été choisi par l'OFII pour accueillir principalement des personnes qui ne proviennent pas de la Région Occitanie (orientation nationale). De ce fait les arrivées sont souvent chaotiques car le dispositif d'orientation est défaillant. Par ailleurs, les personnes doivent parfois traverser la France entière pour arriver dans une région où elles n'ont aucune attache.

En 2019, environ 150 personnes ont été accueillies au centre. Parmi elles, 71 personnes sont sorties du CADA ce qui illustre un turn-over de plus en plus rapide, avec l'accélération des procédures d'asile. 31 personnes ont pu intégrer un logement social ou privé. Les autres, déboutées de leur demande d'asile, ont pu bénéficier de solutions d'hébergement souvent par l'intermédiaire de réseaux de solidarité entretenus par l'équipe du CADA mais aussi le groupe local de Béziers. Deux familles ont pu à leur demande bénéficier d'une aide au retour.

Le projet Alternatif'Hôtel est un dispositif d'hébergement d'urgence géré par le CADA qui a une capacité d'accueil de 42 personnes. Il s'agit de familles qui n'ont pas de titre de séjour et pour lesquelles l'équipe du centre essaie de mettre

tout en œuvre pour régulariser leur situation. En 2019, 15 familles au total, soit 59 personnes, ont été accueillies avec l'arrivée de 22 nouvelles personnes et le départ de 25 personnes avec des papiers. Le dispositif a connu cette année plus de personnes malades qui nécessitent des prises en charges lourdes, ce qui a parfois rendu l'accompagnement plus complexe.

■ MOBILISÉS CONTRE LA RÉFORME DE LA CARTE ADA

2019 a été une année de modification du fonctionnement de la carte de l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA). Depuis le mois de novembre, la carte de retrait qui permettait aux personnes en demande d'asile d'utiliser l'argent de leur allocation temporaire d'attente (ATA), s'est transformée en une carte de paiement, les empêchant de bénéficier d'argent liquide. Avec les résidents du CADA La Cimade a dénoncé cette nouvelle mesure qui interdit aux personnes d'utiliser leur allocation car il sont contraints d'aller uniquement dans certaines enseignes commerciales, peu nombreuses, qui acceptent la carte. Des manifestations ont été organisées devant l'OFII de Montpellier, des pétitions et des témoignages médiatisés.

■ CENTRE FRANTZ FANON : SOIGNER, RENFORCER LES PROFESSIONNELS

Durant sa première année de fonctionnement, le centre Frantz Fanon a pu éprouver l'ampleur des besoins d'une prise en charge spécialisée en santé mentale pour les personnes en situation d'exil dans les départements du Gard et de l'Hérault, et la nécessité d'apporter un soutien technique aux professionnels impliqués sur cette thématique. Le dispositif articule un espace de soins à un espace de ressources pour les professionnels.

Sur le centre de soins, 171 patients ont bénéficié d'un suivi, avec 1135 consultations psychologiques, 158 médicales et 237 juridico-sociales. 70 % des consultations se déroulent dans une langue autre que le français, et en présence d'un interprète pour 58 % des suivis.

Parallèlement à cette activité de soins le centre a effectué 48 actions de formation, sensibilisation, soutien aux équipes. Les formations portaient sur la question des troubles psychiques susceptibles de se développer sur le parcours d'exil, leur incidence sur la procédure d'asile, leur déclinaison pour les mineurs non accompagnés, ainsi que la spécificité de l'accompagnement psychologique qui peut être proposé aux personnes exilées (la clinique de l'exil). Le centre a parallèlement travaillé à l'élaboration d'un réseau d'interprètes professionnels sur le Gard et l'Hérault et de réseaux de professionnels de la santé psychique sur le territoire occitan.

Sur le centre de soins, 171 patients ont bénéficié d'un suivi, avec 1135 consultations psychologiques, 158 médicales et 237 juridico-sociales. 70 % des consultations se déroulent dans une langue autre que le français, et en présence d'un interprète pour 58 % des suivis.

APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

En plus de l'appui aux équipes tout au long de l'année, nous avons proposé aux bénévoles, dans la continuité de l'année précédente, d'approfondir leurs compétences pédagogiques à travers des formations.

© Vincent Brosset / La Cimade

■ EN QUELQUES CHIFFRES

Les équipes de l'action linguistique sont implantées dans 26 villes dont l'ouverture de ces activités à Strasbourg, à Keweni et Miréréni Poroani sur l'île de Mayotte, et Saint-Pierre sur l'île de la Réunion.

En 2019, l'activité linguistique compte **355 bénévoles actifs**. Ils ont accompagné **2 651 personnes** migrantes et réfugiées.

Nous avons pu observer entre 2016 et 2019, une augmentation de 20% des bénévoles impliqués dans l'action ainsi que 13% des personnes accompagnées.

355 bénévoles actifs.

2 651 personnes migrantes et réfugiées.

En plus de l'appui aux équipes tout au long de l'année, La Cimade a proposé aux bénévoles, dans la continuité de l'année précédente, **d'approfondir leurs compétences pédagogiques** à travers des formations.

2019 a été l'occasion de **créer des ponts avec les autres activités de La Cimade** : sensibilisation, communication, financement, informatique et juridique.

Nous avons notamment eu **des temps de sensibilisation en interne et en externe aux problématiques du français** : la session de la Turbale, le festival Migrant'scène, l'intervention au Centre social AGO, la mobilisation du Français pour tous et la diffusion de notes de décryptage sur les mesures gouvernementales liées à l'apprentissage du français.

Des partenariats avec des entités extérieures comme le collectif « Le français pour tous », l'Université Descartes et l'Université de la Sorbonne ont continué à alimenter nos réflexions sur l'apprentissage de la langue et le projet de La Cimade.

■ FORMER, ÉCHANGER ET ACCOMPAGNER LES BÉNÉVOLES

La Cimade priorise la formation des bénévoles afin de proposer des actions de qualité et faire évoluer les bénévoles dans leur parcours. Pour structurer l'action linguistique et faire monter les bénévoles en compétences, la vie associative propose différents types de formation et d'accompagnement : une formation locale.

En 2019, l'accent a été mis sur **l'approfondissement des techniques des ateliers sociolinguistiques** initiées l'année précédente. Ces formations ont été faites par le **RADyA** spécialiste des ateliers sociolinguistiques.

D'autres formations ont été données. Une initiation aux droits des étrangers en direction des bénévoles du français a eu lieu à Strasbourg. Une formation sur la prise en charge et l'animation d'atelier de français a été menée par une bénévole professionnelle du FLE à Lyon. Et une formation sur « Comment conduire une démarche pédagogique adaptée aux primo-arrivants » dispensée puis financée par la Frate à Dijon et par la DAAEN a été proposée.

Des temps de mutualisation ont été mis en place notamment grâce à l'aide de la plateforme Cimadoc où un agenda ainsi qu'un forum ont été mis en place.

En 2019 l'accent a été mis sur l'approfondissement des techniques des ateliers sociolinguistiques.

■ CRÉER DES OUTILS DE SENSIBILISATION GRÂCE AUX ATELIERS LINGUISTIQUES

Lors de la **session** de La Cimade en Bretagne, **Véronique Laurens**, professeur en didactique du FLE à la Sorbonne nous a rappelé la longue histoire de l'association en matière d'apprentissage linguistique depuis sa création, dans les camps d'internement, dans les bidonvilles de la région parisienne... Et la place de premier plan qu'a occupé La Cimade en termes d'expertise pédagogique et de production d'outils didactiques jusqu'à la mise en oeuvre d'un marché public de la formation en Français dans les années 90. Le service formation de La Cimade n'a pas survécu à la mise en concurrence des acteurs du secteur.

La chargée de projet a proposé un atelier sous forme d'**escape game** pour aborder la thématique de l'apprentissage du français. Devant le succès de cette proposition, la chargée de projet et l'équipe de sensibilisation nationale ont créé une **fiche d'animation** de l'escape game pour que tout le monde puisse se l'approprier.

■ VEILLE POLITIQUE ET DÉCRYPTAGE

En 2019, un document de décryptage du lien entre « **Droit au séjour et formation linguistique** » a été réalisé. Ce document a pour objectif de faire un point sur les mesures mises en place par le gouvernement afin de mieux situer les actions d'apprentissage du français de La Cimade vis-à-vis

des dispositifs publics existants et ce que cela implique pour les personnes qui y sont accompagnées.

■ LE COLLECTIF « LE FRANÇAIS POUR TOUS »

En plus de ses actions de terrain, La Cimade est engagée depuis 2017 dans le collectif « Français pour tous » afin **d'interpeller le gouvernement** sur la question de l'apprentissage du français. Cette démarche inter-associative regroupe la Fédération des Centres Sociaux français, le Secours Catholique, l'association Germae et le réseau RADyA. Ils revendiquent conjointement le droit à l'apprentissage du français pour toutes et tous, sans condition et sans discrimination.

En octobre 2019, le collectif a organisé des **rencontres régionales**. Elles ont eu pour objectifs de renforcer le lien inter-associatif dans les régions et d'organiser une action de mobilisation nationale. Il s'agissait de porter un regard critique sur les mesures concernant l'immigration, l'instrumentalisation de l'apprentissage du Français, son utilisation pour faire obstacle à l'accès aux droits et la faiblesse des moyens dédiés à cette activité pourtant essentielle pour l'intégration sociale et professionnelle. Lors de cette mobilisation, La Cimade est **intervenue au centre social AGO** de la Goutte d'Or à Paris afin de proposer un décryptage des **20 nouvelles mesures sur l'immigration** présentées par le gouvernement en novembre dernier.

VICTIMES DE VIOLENCES ET JEUNES EN DANGER ISOLÉ·E·S

Les violences concernent toutes les personnes, françaises comme étrangères. Mais, n'ayant pas la nationalité française, les personnes étrangères sont confrontées à des obstacles supplémentaires : des textes moins protecteurs ou les pratiques de différents acteurs les empêchent d'accéder effectivement à leurs droits. Le soutien de La Cimade est essentiel.

Quant aux mineur·e·s isolé·e·s étranger·e·s reçu·e·s dans nos permanences, ce sont dans la très grande majorité des garçons, et quelques jeunes filles. Ces jeunes proviennent majoritairement d'Afrique subsaharienne mais aussi de certains pays de l'Europe de l'Est, de la Corne de l'Afrique ou du Moyen Orient. Si certain·e·s sont en France de manière transitoire pour aller dans un autre pays, beaucoup demandent à être protégé·e·s et accompagné·e·s en France.

■ FAIRE APPLIQUER LA LOI POUR PROTÉGER LES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCE

Les personnes victimes de violences sont majoritairement des femmes, quels que soient leur pays d'origine et leur catégorie socio-professionnelle. En 2019, près de 3000 personnes ont été conseillées et un peu plus de 600 personnes victimes de violences accompagnées dans leurs démarches au sein des permanences de La Cimade. Une dizaine d'hommes victimes de violences ont également été reçus et conseillés. Les personnes sont accompagnées dans leurs démarches pour obtenir un titre de séjour ou pour demander l'asile du fait de persécutions liées au genre.

Depuis 2003, des textes ont permis de prendre en considération la situation des violences, mais ils demeurent insuffisants. La loi du 10 septembre 2018 n'est pas suffisamment protectrice pour les personnes victimes de violences malgré de nombreuses alertes faites aux parlementaires. Le Grenelle des violences qui s'est tenu en 2019 n'a pas produit de recommandations pour les femmes étrangères. La loi n'est pas toujours appliquée, et les personnes se tournent vers des associations - telles que La Cimade, rare association reconnue pour sa double expertise dans ce domaine - pour accéder effectivement à leurs droits (droit au séjour, bénéfice de la protection internationale, droit de déposer plainte, droit de divorcer...).

La question de la **traite des êtres humains** a encore été centrale en 2019 : les bénévoles de La Cimade ont multiplié les accompagnements au commissariat ou à la gendarmerie pour les personnes souhaitant déposer plainte pour des faits de traite, sous ses différentes formes (exploitation sexuelle, servitude, exploitation par le travail). Ces bénévoles ont également beaucoup travaillé dans des cadres inter-associatifs pour permettre un accompagnement global de ces personnes victimes de violences (suivi psychologique, médical, social, mise à l'abri, éloignement géographique, etc).

En 2019, la **hotline** pour les bénévoles et salarié·e·s de La Cimade a permis de répondre et conseiller les bénévoles et salarié·e·s en régions qui ont des difficultés ou s'interrogent pour savoir quelle stratégie adopter pour conseiller au mieux les personnes dans leurs démarches. Près de 300 sollicitations de bénévoles et salarié·e·s en régions ont été recensées, la plupart des demandes se faisant par mails. Ce soutien juridique via une hotline permet aussi de proposer des interventions dans certains contentieux et de recenser les différentes pratiques administratives sur le territoire français, état des lieux utile pour un futur plaidoyer. Les partenaires associatifs et différents acteurs sollicitent aussi La Cimade pour conseiller les personnes reçues dans leurs propres structures.

En 2019, une dizaine de **formations** sur les droits des personnes étrangères victimes de violences ont été réalisées, dont 5 en interne. Au-delà de ces temps de formation, des communications ont diffusées sous forme de communiqués de presse ou d'actualités sur le site de la Cimade et des documents sont réalisés en interne pour permettre au mouvement de suivre les évolutions des pratiques et des décisions rendues par les juridictions. La Cimade a continué d'intervenir dans des colloques et tables rondes pour sensibiliser les différents acteurs à la situation et aux droits des personnes étrangères victimes de violences. Par ailleurs, en 2019, les films réalisés par la FNSF sur les droits des femmes étrangères victimes de violences, en partenariat avec La Cimade, ont été présentés pour sensibiliser et permettre aux femmes elles-mêmes d'être informées de leurs droits en France.

La question de la **traite des êtres humains** a encore été centrale en 2019 : les bénévoles de La Cimade ont multiplié les accompagnements au commissariat ou à la gendarmerie pour les personnes souhaitant déposer plainte pour des faits de traite.

Enfin, La Cimade continue d'interpeller **les autorités administratives indépendantes et les acteurs internationaux**. Toutes ces actions, auditions et échanges contribuent à l'amélioration des politiques publiques et des pratiques administratives.

Par ailleurs les **actions de plaidoyer** ont permis de mieux prendre en considération la situation des personnes victimes de violences même s'il existe encore une marge de progression certaine pour inclure les femmes étrangères dans la politique publique de lutte contre les violences.

■ EXIGER LA PRISE EN CHARGE DES JEUNES EN DANGER ISOLÉS

Depuis quelques années, dans toutes les régions de France, les permanences de La Cimade ont vu arriver de nombreux et nombreuses jeunes non informé·e·s de la possibilité de demander une protection, rejeté·e·s par le système de protection de l'enfance et menacé·e·s d'expulsion. Plus les enfants sont jeunes et récemment arrivés sur le territoire, moins ils ont d'information et plus ils sont vulnérables. L'accompagnement de ces jeunes dans nos permanences est de plus en plus important : information sur leurs droits, réalisation de contentieux pour leur permettre d'être mis à l'abri en attendant leur évaluation par le département, recours devant le juge des enfants ou demande de contrat « jeunes majeurs » en vue de leur sortie du dispositif de l'aide sociale à l'enfance et de leur insertion en France. Ils et elles peuvent être accompagné·e·s dans l'accès à un état civil et l'obtention de documents d'identité, et conseillé·e·s pour une demande d'asile ou le dépôt d'une première demande de titre de séjour.

Compte tenu des difficultés rencontrées aux différentes étapes de la protection de l'enfance, les bénévoles de La Cimade ont développé des compétences, au-delà du droit des étrangers, pour accompagner ces enfants dans leurs différentes démarches administratives mais aussi pour leur permettre d'être scolarisés,

Les bénévoles de La Cimade ont développé des compétences, au-delà du droit des étrangers, pour accompagner ces enfants dans leurs différentes démarches administratives mais aussi pour leur permettre d'être scolarisés, d'avoir un toit ou encore d'accéder à des soins.

d'avoir un toit ou encore d'accéder à des soins. Toutes les actions menées par La Cimade permettent de favoriser l'accès effectif aux droits de ces enfants en danger, qui, parce qu'ils et elles sont étranger·e·s ne sont pas toujours protégé·e·s.

En 2019 La Cimade a, avec d'autres associations, développé **deux grands contentieux** sur les mineur·e·s isolé·e·s d'une part sur l'utilisation des tests osseux et d'autre part sur la création d'un fichier d'appui à l'évaluation de la minorité. Le **travail inter-associatif** mené a permis de communiquer largement sur la situation des enfants étrangers et de développer un travail de contentieux qui continuera en 2020.

Des **mobilisations et des rencontres avec les avocats, les juges des enfants, des conseils départementaux** ont eu lieu en 2019. Des réunions au niveau local ou régional ont permis d'élaborer des stratégies pour contourner les difficultés et proposer des pistes d'actions pour faire appliquer les textes. Des **formations** en externe ont également été proposées pour former les différents acteurs et actrices et accompagner au mieux ces enfants.

Par ailleurs, La Cimade participe au collectif Justice pour les jeunes étrangers et à la plateforme InfoMIE et continue de développer d'étroites **relations avec différentes associations** qui accompagnent les enfants étrangers.



© Ségolène Lavernhe / La Cimade

SOLIDARITÉS INTERNATIONALES ET EUROPE

En 2019 La Cimade s'est mobilisée dans un contexte européen tendu, appelant à un changement de cap, à l'abandon des logiques de tri, d'enfermement et d'expulsion et en faveur d'une Europe capable de garantir et protéger les droits de toutes et tous.

Au-delà des frontières européennes, La Cimade travaille pour promouvoir le respect des droits des personnes exilées le long de leur parcours migratoire au Mali, Sénégal, Comores et Suriname, et sur la question des personnes disparues et décédées. Elle travaille avec l'objectif de soutenir les acteurs locaux et leurs initiatives.

■ LES QUESTIONS EUROPÉENNES

Au plan européen, 2019 a été marquée par les élections européennes dans un contexte de crise politique. Depuis le printemps 2015, la Commission européenne a porté la question de la migration au rang de ses priorités : réforme de l'asile européen, révision du mandat de Frontex, systèmes de fichage européens, question de la circulation au sein de l'espace Schengen, volonté de refonte de la directive retour, accords avec des pays tiers, etc. A l'aube d'une nouvelle mandature européenne, un blocage venait assombrir le tableau : l'impasse des discussions sur le règlement Dublin.

Dans ce contexte, La Cimade a poursuivi son travail de **plaidoyer** afin de mettre en lumière les conséquences de politiques répressives sur les personnes exilées mais également de plus en plus sur les citoyen-ne-s solidaires. Nous avons travaillé à mettre en avant des **propositions constructives** issues de nos constats de terrain, en lien avec des **partenaires** dans toute l'Europe.

La Cimade a mené des actions de communication en vue de ces élections européennes de mai 2019. Plusieurs actions ont été réalisées dans ce sens : un manifeste politique « L'Europe, construisons-la avec les exilé-e-s » porté avec 4 autres associations européennes (Allemagne, Espagne, Italie et Grèce) ; un appel aux candidat-e-s sur 5 propositions prioritaires et des supports pour communiquer sur les réseaux sociaux. La **publication du rapport d'observation** « Règlement Dublin : La machine infernale de l'asile européen » accompagnée d'une mobilisation dans l'espace public (Flashmob contre le règlement Dublin) a permis de rendre le sujet plus visible et d'interpeller les responsables politiques sur la base de nos positions et analyses.

Notre action pour le respect des droits des personnes exilées aux frontières françaises s'est encore renforcée. En effet, depuis 2017, La Cimade s'est associée à Amnesty

International France, Médecins du monde, Médecins sans frontières et Secours Catholique-Caritas France afin de coordonner nos actions à la frontière franco-italienne et apporter un soutien aux acteurs locaux intervenant des deux côtés de la frontière. En 2019, nos cinq associations ont élargi leur action commune à d'autres frontières intérieures (frontières françaises avec l'Espagne et le Royaume-Uni) : un plaidoyer pour la création d'une commission d'enquête parlementaire (rencontres et auditions avec des groupes parlementaires, visite sur le terrain avec les députés nationaux et européens etc.) ; une mobilisation conjointe « Alertes aux frontières » (décembre 2019) ; des actions d'observations collectives régulières aux frontières et la grande maraude solidaire à Briançon le 15 mars 2019.

La Cimade a contribué à l'élaboration et à la diffusion de l'outil « **Délit de solidarité : le guide** », publié en janvier 2019. Cet outil propose des éléments de décryptage et des conseils pratiques afin d'agir sans être intimidé.e.s.

La Cimade s'est également mobilisée contre le délit de solidarité. Depuis plusieurs années, au niveau national et européen, les poursuites se multiplient contre des citoyen-ne-s et des organisations de solidarité qui soutiennent des personnes exilées, notamment dans les zones frontalières. Procès, intimidations ou blâmes politiques s'inscrivent dans un climat général de criminalisation de la solidarité, principalement justifiée par l'amalgame entre réseaux de trafiquants et acteurs de la solidarité. Engagée au sein du collectif Délinquants Solidaires depuis 2017, La Cimade a activement contribué à l'élaboration ainsi qu'à la diffusion de l'outil « **Délit de solidarité : Le guide** », publié en juillet 2019. Cet outil a l'attention de tou.te.s celles et ceux qui se mobilisent en

solidarité avec les personnes exilées, propose des éléments de décryptage et des conseils pratiques afin d'agir sans être intimidé.e.

En interne, des actions d'information, analyse, décryptage, sensibilisation et formation ont été développées. Plusieurs sessions de formation sur les parcours migratoires ont notamment été organisées tout au long de l'année à destination des militant-e-s de l'association ainsi qu'auprès d'acteurs externes intervenant auprès des personnes migrantes (Marseille, Strasbourg, Dijon, Lyon, Paris, Lille et Rouen). Celles-ci proposent des informations et des outils : interroger et appréhender la diversité des parcours migratoires dans le contexte européen et international actuel d'une part ; savoir parler et débattre de ces enjeux d'autre part. A travers plusieurs modules thématiques, il s'agit aussi de creuser la notion de parcours migratoires avec des bénévoles de l'association qui reçoivent chaque semaine des centaines de personnes exilées et les aider à se pencher de manière plus fine sur la grande diversité des parcours des personnes en migration. **En externe, développer le travail en inter-associatif** et nos partenariats au niveau européen est un axe clé, en cherchant la complémentarité avec leurs travaux. L'association reste mobilisée au sein du réseau euro-africain Migreurop (elle a été élue au sein de son Conseil en juin). Par ailleurs, dans le cadre des élections européennes, La Cimade a approché plusieurs associations européennes pour leur proposer de porter une initiative commune.

■ LES SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

La Cimade s'engage sur les questions de solidarités internationales depuis 80 ans, selon deux axes de travail : construction de la paix où elle agit principalement dans un cadre inter-associatif, notamment au sein de la plateforme des ONGs françaises pour la Palestine ; et migrations internationales.

Sur ce dernier axe, La Cimade développe des projets spécifiques comme celui lancé en 2019 **sur le respect des droits des personnes exilées le long de leur parcours migratoire** au Mali, Sénégal, Comores et Suriname. Des missions terrain ont eu lieu aux Comores et aux Suriname en lien avec les groupes locaux de La Cimade, respectivement à Mayotte et Cayenne. Elles ont notamment permis de collecter de l'information en vue de créer des outils d'informations.

En 2019 a également été lancé **un projet sur la question des personnes décédées et disparues** en identifiant plusieurs zones prioritaires notamment le Nord Pas de Calais, la frontière franco-italienne et l'archipel des Comores, dont Mayotte. La Cimade a mené des missions de terrain en lien avec les acteurs locaux afin d'appréhender les pratiques des différents acteurs intervenant sur le sujet. Soutenant les initiatives locales en lien avec les proches des personnes décédées et disparues, La Cimade, avec les acteurs locaux, a pour objectif de créer des outils d'informations sur le sujet. La Cimade a organisé une journée de décryptage sur le thème « **Expulsions du territoire : l'imagination au pouvoir ?** ». Plus d'une centaine de personnes se sont retrouvées à Nantes afin d'observer la variété des mécanismes d'expulsion, leurs divers objectifs, et de mener un dialogue interdisciplinaire (journalistes, recherches, associations) sur les pistes d'action sur l'après-expulsion. Le décryptage passe aussi par des temps de **formations en région** sur les parcours migratoires comme ce fut le cas dans 7 régions en 2019.

Tout comme pour l'axe sur la construction de la paix, La Cimade s'engage activement dans des **collectifs inter-associatifs internationaux**. Elle est ainsi membre actif des instances du réseau euro-africain Migreurop et du collectif Loujna Tounkaranké. Elle participe également à des dynamiques nationales sur les questions internationales comme le CRID ou encore Des Ponts Pas Des Murs.



© Estelle doehr / La Cimade

■ CLAMER 80 ANS DE RÉSISTANCE

En septembre 2019, Pour célébrer son anniversaire, La Cimade a publié un livre : « **La Cimade, une histoire, 80 ans** » retraçant les grandes étapes de l'engagement de La Cimade en faveur des droits et de la dignité des personnes migrantes et exilées, depuis sa création en 1939. Des camps d'internement de la Seconde guerre mondiale aux centres de rétention actuels, cette histoire de La Cimade est un recueil de témoignages, d'analyses, de repères chronologiques et d'illustrations.

La Cimade descend dans la rue. Une action de mobilisation dans l'espace public a été organisée dans 26 villes, visant à rebaptiser des rues avec des noms de personnes étrangères ayant contribué au rayonnement intellectuel, culturel, artistique et économique de la France.

Pour ses 80 ans, La Cimade descend dans la rue.

Une action de mobilisation dans l'espace public a ainsi été organisée dans 26 villes, visant à rebaptiser des rues avec des noms de personnes étrangères ayant contribué au rayonnement intellectuel, culturel, artistique et économique de la France.

Le 25 novembre 2019 à Strasbourg, une plaque Suzanne de Diétrich a été inaugurée. Son rapport sur la situation des évacués d'Alsace-Lorraine est à l'origine de la création de La Cimade en 1939. Cette journée d'anniversaire qui a connu un franc succès, s'est poursuivie au Palais universitaire de Strasbourg avec une table ronde et un Operatorio intitulé « Boulevard de Dordogne ».

Enfin, les 80 ans ont été aussi célébrés à travers une campagne digitale de fin d'année au concept engageant : « **Extrêmement solidaire** ». La web vidéo qui retraçait les 80 ans de résistance de La Cimade, a eu une très

bonne viralité et la campagne dans son ensemble a su mobiliser fortement des donateurs-rices pour soutenir les actions de La Cimade.

■ CO-CONSTRUIRE UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Pour la première fois, La Cimade a conçu de manière collective avec des personnes étrangères accompagnées dans nos permanences juridiques, une campagne de communication : **Quand Tout Bascule**. Démarré en avril 2018, le projet donne la parole aux principales personnes concernées pour évoquer le basculement dans leurs vies suite à la violence extrême des décisions de l'administration. 17 mois plus tard, fin septembre 2019, la campagne sort avec **3 vidéos et son trailer, 3 affiches avec une diffusion dans plus de 100 villes en France**, un dispositif digital diffusant des vidéos et bannières, et sur quelques chaînes de télévision en espace gracieux.

■ MOBILISER LE GRAND PUBLIC FACE À LA POLITIQUE DU TOUT ENFERMEMENT

La Cimade et 21 associations se sont adressées le 24 juin 2019 à Christophe Castaner pour lui demander de **faire cesser cette politique qui conduit à la maltraitance des personnes étrangères**. Taux d'occupation des centres en très forte hausse, automutilations, émeutes, suicides, pratiques illégales des préfectures, enfants privés de libertés... Cette pétition a pour vocation de dénoncer une situation qui n'avait jamais été aussi alarmante, et a permis d'atteindre plus de 26 000 signatures.

■ SENSIBILISATION : UNE ACTIVITÉ EN PLEINE CROISSANCE À LA CIMADE

Au fil des ans, les actions de sensibilisation occupent une part toujours plus importante de l'activité des bénévoles et des groupes locaux, en complémentarité

avec les actions juridiques et de plaidoyer. Ces actions ont pour objectif de proposer une réflexion apaisée et documentée sur les migrations et d'inviter à porter un autre regard sur les personnes migrantes. Pour ce faire, les bénévoles de La Cimade vont à la rencontre d'un public large et varié : jeune public dans le cadre d'interventions en milieu scolaire, public familial fréquentant les centres sociaux et les médiathèques, travailleuses et travailleurs sociaux au contact de personnes exilées, amateurs et amatrices d'événements culturels dans le cadre du festival Migrant'scène etc.

52 000 personnes touchées par les actions de sensibilisation.

En 2019, les actions de sensibilisation de La Cimade, menées par la quasi-totalité des groupes locaux, ont touché au moins **52 000 personnes, dont 33 000 pendant le festival Migrant'scène, et 7 000 jeunes en milieu scolaire**.

Pour accompagner le développement qualitatif et quantitatif de ces actions, La Cimade propose tout

au long de l'année aux bénévoles qui les animent des formations nationales et régionales ainsi que des ateliers de mutualisation. **180 bénévoles y ont participé en 2019**. Soit plus de 50% par rapport à 2018.

De nouveaux outils pédagogiques ont également été créés. **Le Petit guide de sensibilisation Protéger les enfants et leurs droits a ainsi été réalisé en 2019** ; il a été imprimé et distribué au début de l'année 2020. Ce nouvel opus de la collection des Petits guides vise à **sensibiliser à l'impact des politiques migratoires sur les droits des enfants** : droit à avoir un état civil, à un niveau de vie suffisant, à la scolarité, à vivre en famille...

Autre temps fort de l'année : en 2019, La Cimade fêtait ses 80 ans d'existence et les festivités de célébration de cet anniversaire ont commencé **en novembre avec le festival Migrant'scène dont la thématique, à savoir Résistance(s)**, résonnait fortement avec la naissance de La Cimade. **Le festival Migrant'scène a mobilisé 72 groupes locaux**, qui ont organisé **près de 390 événements dans 140 villes**, en partenariat avec 520 partenaires : associations, théâtres, cinémas, médiathèques, centres sociaux, lycées...



Palais universitaire de Strasbourg le 25 novembre 2019, représentation de l'opérateurio Boulevard de Dordogne à l'occasion des 80 ans de La Cimade



© Vincent Brosel / La Cimade

ÉQUIPES

SALARIÉES ET BÉNÉVOLES

Déployé-e-s en métropole et en Outre-mer, les 127 salarié-e-s et les 3000 adhérents mettent en œuvre la mission sociale de La Cimade. En matière de ressources humaines, les priorités de l'association sont la diversité, la mobilité, l'équité et l'égalité entre femmes et hommes. Une attention particulière est portée sur la formation professionnelle. Le mouvement a été accompagné dans son développement, ses changements et dans sa vie associative aux échelons national, régional et local.

Inauguration des nouveaux locaux du siège de La Cimade.

Les femmes représentent 77% des salarié-e-s. L'ancienneté moyenne est de 5,8 ans. En 2019, La Cimade a accueilli 18 stagiaires, dont 16 stagiaires en région, avec un nombre important d'élèves avocat-e-s et d'étudiant-e-s en droit. L'ensemble des salarié-e-s est représenté par le Comité Social et Economique, dont les membres ont été renouvelés en mars 2019. Les échanges entre la Direction et le CSE ont lieu chaque mois, et permettent d'avancer dans l'intérêt de La Cimade et de ses salarié-e-s.

En 2019, la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail, émanant du CSE, s'est réunie chaque trimestre et a mené un travail régulier : visites des locaux permettant de rappeler des règles en matière de conditions matérielles de travail, mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels. Une sensibilisation sur le droit à la déconnexion a été portée par la CSSCT et la Direction, rappelant notamment l'existence d'un accord collectif sur ce sujet.

■ NOTRE ENGAGEMENT POUR RENFORCER LES ÉQUIPES SALARIÉES

Les équipes ont été renforcées par la création d'un poste de Chargé.e de projet régional et 4 postes d'accompagnateur-riche juridique en rétention. L'accompagnement en formation est porté par le service ressources humaines, visant à favoriser les parcours individuels, et autour des orientations suivantes :

- Développer une politique de prévention active en matière de sécurité et de bien-être au travail (risques psychosociaux, conditions de travail, gestion des conflits, gestion du stress, etc.).
- Accompagner les salarié-e-s dans l'organisation et l'exécution de leurs missions sur des thématiques communes (recherche de financements, gestion de projets) ou accompagner les responsables d'équipes.
- Favoriser l'utilisation du compte personnel de formation à travers des formations qualifiantes (notamment langues et bureautique), des bilans de compétences ou un accompagnement à la Validation des acquis de l'expérience (VAE).

En 2019, 43% des salarié-e-s ont été formé-es, avec en moyenne 3,5 jours de formation par personne. Les salarié-e-s en région sont les plus formé-e-s, puis les salarié-e-s en centres de rétention administrative, à part égale avec les salarié-e-s en centres d'hébergement. Celles et ceux qui exercent leur activité au sein des pôles thématiques et des directions supports représentent 22% de l'effectif salarié formé.

■ UN NOUVEAU STATUT POUR LES ADHÉRENTS ASSOCIÉS, UNE ADHÉSION EN LIGNE

Avec la création d'un nouveau statut d'adhérent ouvert à celles et ceux qui souhaitent soutenir La Cimade en proximité mais qui ne peuvent pas avoir d'engagement bénévole, l'association confirme le souhait de développer son mouvement et son réseau de soutien.

Entre 2015 et 2018 La Cimade a connu une progression constante du nombre d'adhérent.e.s, mais un nombre important de bénévoles ne peuvent poursuivre leur engagement d'une année sur l'autre. Ce nouveau statut permettra de renforcer les liens entre La Cimade et ce réseau de sympathisant-e-s qui bénéficieront d'un bon niveau d'information sur les actions de l'association et ses positionnements et qui pourront soutenir son projet.

Après avoir travaillé à l'élaboration de ce nouveau statut, la Direction de la Vie Associative travaille à une plateforme numérique pour permettre l'adhésion en ligne pour l'ouvrir largement depuis le site de La Cimade.

■ ACCOMPAGNER LES RÉGIONS, FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

La direction est présente aux côtés des régions pour un appui à la structuration, à l'élaboration de stratégies de renforcement et de développement de la dynamique associative.

Certaines régions ont été accompagnées de façon spécifique. L'Outre-mer, qui ne dispose pas d'une coordination salariée régionale ni d'une gouvernance équivalente à celle des régions de métropole ; la Normandie, avec la création d'un poste de DNR ; la région



© Rafael Flichman / La Cimade

■ PARTICIPER AUX PROJETS NATIONAUX

La Direction de la Vie Associative contribue à divers espaces nationaux de travail. Elle favorise la prise en compte des régions, de leur singularité, par sa connaissance des dynamiques dans chacune d'elles, et apporte une vision d'ensemble du mouvement et de ses grandes dynamiques : préparation des 80 ans, groupe de travail sur la déontologie, préparation de la session nationale entre autres.

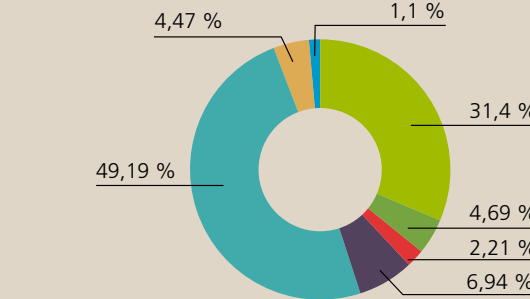
■ PRÉSERVER LA MÉMOIRE

Ayant contribué au déménagement du siège de La Cimade, l'équipe bénévole en charge des Archives a poursuivi son travail et envoyé des documents historiques à la bibliothèque La Contemporaine, qui gère les archives de La Cimade. Elle a affiné les règles d'archivage et de classement numérisé des documents.



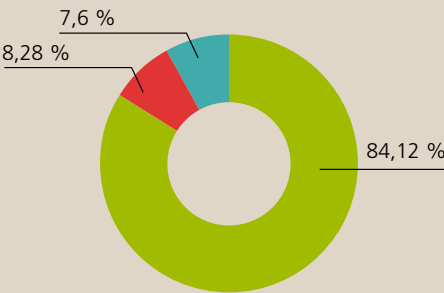
La mobilisation de nos bailleurs, donateurs et donatrices combinée à une gestion maitrisée de nos coûts ont permis cette année encore la mise en œuvre de nos activités tout en dégagant un résultat positif.

ÉLÉMENTS FINANCIERS



ORIGINE DES RESSOURCES (K€)

Dons	3 726
Legs	556
Ventes	262
Fondations et financements privés	824
Subventions et autres concours publics	5 837
Autres produits	530
Reprise de provisions et report des ressources des exercices antérieurs	132



UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC ET BÉNÉVOLAT (K€)

Missions sociales (y compris bénévolat)	8 471
Frais de recherche de fonds	834
Frais de fonctionnement	765

UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (K€)

Missions sociales (hors bénévolat)	2 153
Frais de recherche de fonds	834
Frais de fonctionnement	765

L'année 2019 présente un résultat bénéficiaire à hauteur de 600K€, porté par une hausse conséquente des ressources, notamment privées, combinée à une maîtrise des coûts de fonctionnement de l'association. Des investissements importants ont été opérés en 2019 permettant le soutien et la pérennité de la mise en oeuvre de nos actions.

Les ressources augmentent de 13% par rapport à 2018 pour atteindre 11 867K€ en 2019 (10 460K€ en 2018). Cette hausse est principalement due à la croissance des ressources collectées auprès du public ainsi que la progression des financements publics. Les dons et legs augmentent ainsi de 23% (+813K€) pour atteindre 4 282K€ soit 36% des ressources 2019 de La Cimade. Le volume des ventes de produits solidaires poursuit également sa progression, passant de 210K€ en 2018 à 262K€ en 2019. La mise en oeuvre de nos activités a également

été possible via le soutien de financeurs privés et de fondations françaises et étrangères (notamment la Fondation Cimade abritée par la Fondation du Protestantisme), les fonds privés représentent ainsi 7% des ressources 2019. Enfin, les subventions et concours publics, notamment celles permettant notre accompagnement dans les centres de rétention et l'activité de nos deux centres d'hébergement, restent majoritaires et représentent 49% des ressources.

L'engagement bénévole reste au cœur du modèle de fonctionnement de La Cimade. Il est valorisé à 6 318K€ en 2019 (35% des emplois) et représente l'engagement de 2 500 bénévoles actifs (2 347 bénévoles actifs en 2018). Les missions sociales, prenant en compte le bénévolat, représentent 87% des emplois 2019 alors que les frais de fonctionnement se limitent à 8% du total des emplois 2019.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER) EN K€					
EMPLOIS	EMPLOIS 2019	EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	RESSOURCES	RESSOURCES 2019	RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC ET UTILISÉES EN 2018
1. Missions sociales	8 289	2 153	Report des ressources collectées auprès du public affectées et non utilisées en début d'exercice		1 852
2. Frais de recherche de fonds	834	834	1. Ressources collectées auprès du public		
3. Frais de fonctionnement	1 431	765	1.1 Dons	3 726	3 726
I. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	10 554	3 752	1.1 Legs	556	556
			1.2 Ventes	262	262
			2. Autres fonds privés	824	
			3. Subventions et autres concours publics	5 837	
			4. Autres produits	530	
			I. TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	11 735	
II. Dotations aux provisions	400		II. Reprise de provisions	101	
III. Engagements à réaliser sur ressources affectées	313		III. Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	31	
IV. Excédent des ressources de l'année	600	3 752	IV. Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		5
V. TOTAL GÉNÉRAL	11 867		VI. TOTAL GÉNÉRAL	11 867	4 550
VI. Acquisitions d'immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public		1 015			
			VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		4 767
VIII. TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		4 767	SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		1 635
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	6 318		Bénévolat	6 318	

Toutes ces informations sont issues des comptes annuels et du rapport de gestion 2019 approuvés par l'Assemblée générale de La Cimade du 20 juin 2020. Les comptes 2019 ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes Hoche Audit. Le rapport de gestion présente également les comptes de la Fondation Cimade, créée en 2008 sous l'égide de la Fondation du Protestantisme, ainsi que ceux du Fonds de dotation La Cimade, créée en 2019.

MERCI À NOS PARTENAIRES

Depuis 80 ans, La Cimade fait le choix de travailler avec d’autres associations – internationales, nationales et locales – afin de renforcer l’impact de ses actions. La Cimade a en effet à cœur de favoriser l’intelligence collective, la collaboration, le soutien, les synergies et la complémentarité au sein du monde associatif et de la société civile en général. Rien ne se ferait sans ses partenaires associatifs, mais également sans nos soutiens financiers : pouvoirs publics, collectivités territoriales, fondations privées et entreprises. Merci à eux. Merci également à nos 14 000 donatrices et donateurs, qui nous ont apporté en 2019 leur confiance et favorisent ainsi notre indépendance et la pérennité de nos actions de plaidoyer et de terrain. Merci enfin à toutes celles et ceux qui, en France et ailleurs, s’engagent pour une solidarité active avec les personnes migrantes et réfugiées.

Qu’ils et elles en soient chaleureusement remercié-e-s.

■ NOS SOUTIENS PUBLICS AU NIVEAU NATIONAL

- Agence Française de Développement (AFD)
- Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Ministère des Solidarités et de la Santé - Direction générale de la Santé (DGS)
- Ministère de l’Intérieur - Direction de l’accueil, de l’accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN)
- Ministère de l’Education nationale et de la jeunesse - FDVA
- Ministère de la Justice - SADJAV
- Ministère de la Justice – Direction de l’administration pénitentiaire (DAP)
- Ministère de la Cohésion des territoires - Commissariat général à l’égalité des territoires (CGET)
- Observatoire International des Prisons – Section française (OIP-SF)

■ NOS PARTENAIRES PRIVÉS

- Association Georges Hourdin
- Bröt für die Welt
- EKIR
- Fondation Agnès Delachaux
- Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l’Homme
- Fondation de France
- Fondation de France - Fondation JM Bruneau
- Fondation de France - Fonds Inkermann
- Fondation Un monde par tous
- Fonds de dotation Thanks for nothing
- Les maisons d’édition jeunesse qui portent le livre Eux c’est nous
- The Fund For Global Human Rights
- Tolkien Trust
- UEPAL - Union des Églises protestantes d’Alsace et de Lorraine
- Fondation d’entreprise Legallais
- Secours Catholique

■ ALSACE LORRAINE

Nos partenaires financiers

UEPAL, de nombreuses paroisses protestantes et catholiques dont les paroisses du Bouclier et le temple Neuf, la ville de

Strasbourg, la ville de Charleville Mézières, le CDAD du Bas-Rhin, le CDAD du Haut Rhin, Le CDAD Moselle.

■ AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

Nos partenaires financiers

Les villes de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Valence, Grenoble, Clermont-Ferrand, les communes du Pays de Gex, les Conseils départementaux de l’Isère, la Drôme, le Puy de Dôme, la Métropole Grenoble-Alpes, la DRJSCS (Direction Régionale Jeunesse et Sports, Cohésion Sociale), la DIRSP (direction interrégionale des services pénitentiaires) et les DDCS (Directions Départementales Cohésion Sociale), la Fondation Un monde par tous, la DRAC Auvergne Rhône-Alpes.

■ BRETAGNE / PAYS DE LA LOIRE

Nos partenaires financiers

Fondation Abbé Pierre de Bretagne, Région des Pays de la Loire, Départements de Loire-Atlantique et d’Ille-et-Vilaine, villes de Nantes, Rennes, La Roche-sur-Yon, Lorient, Les Sables d’Olonne et Séné, Nantes métropole et Saint-Brieuc Agglomération, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes et DRJSCS des Pays de la Loire et de Bretagne.

■ CENTRE-OUEST

Nos partenaires financiers

Conseil régional Nouvelle Aquitaine, Conseil régional Centre Val de Loire, FDVA régions Nouvelle Aquitaine et Centre Val de Loire, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Bordeaux, Mairie de Blois, Mairie de Faux la Montagne, Conseil départemental de la Vienne et Mairie de Tours.

■ FRANCHE-COMTÉ BOURGOGNE

Nos partenaires financiers

Ville de Dijon, DDCSPP21, CCAS de Nevers, région Bourgogne Franche-Comté, Ville de Besançon, DRJSCS, Conseil Départemental de la Nièvre, Ville de Chalon-sur-Saône, l’Eglise protestante Unie de France, Ville de Chalon-sur-Saône, Ville de Besançon, ville d’Auxerre.

■ ILE-DE-FRANCE

Nos partenaires financiers

Agence régionale de Santé d’Île-de-France, Agence

Nationale pour l’Amélioration de l’Habitat (ANAH), Barreau de l’Essonne, Barreau des Hauts-de-Seine, Barreau de Seine-Saint-Denis, Barreau du Val de Marne, Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, Direction Départementale de la Cohésion Sociale 91 (DDCS), Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d’Île de France (DRJSCS), Direction régionale aux droits des femmes et à l’égalité, Mairie et département de Paris, Mairie de Massy.

■ LANGUEDOC-ROUSSILLON

Nos partenaires financiers

DRJSCS Occitanie, DDCS 34, CAF de l’Hérault, Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental 66, Conseil départemental 30, Ville de Montpellier, Ville de Nîmes, Services sociaux du département de l’Hérault.

■ NORD-PICARDIE

Nos partenaires financiers

Conseil départemental du Nord, Conseil départemental du Pas-de-Calais, DRJSCS Hauts de France, DRAC Hauts-de-France, Direction interrégionale des services pénitentiaires, Villes de Lille, Amiens, Soissons, Valenciennes, Denain, Anzin, Feignies, Leval, Rousies, Louvroil, Aulnoye Aimeries, Dunkerque, Fondation Abbé Pierre, Fondation de Lille.

■ NORMANDIE

Nos partenaires financiers

Communauté Urbaine d’Alençon, Ville d’Alençon, Rouen Métropole, Ville de Rouen, Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray, Ville de Sotteville-lès-Rouen, DDCSPP Orne, DRJSCS Normandie, DISP de Rennes-BNP

■ OUTRE-MER

Nos partenaires financiers

Agence Française de Développement, Ministère des Outre-Mer et DRJSCS / FDVA.

■ SUD-EST

Nos partenaires financiers

DRDJSCS, Direction Interrégionale des services pénitentiaires PACA Corse et Languedoc, Barreau des avocats de Marseille, CGET 13.

■ SUD-OUEST

Nos partenaires financiers

Conseil régional Occitanie et Conseil régional Nouvelle Aquitaine, Conseils départementaux Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gironde, Pyrénées Atlantiques et Tarn et Garonne, Mairies de Toulouse, Bordeaux et Pau, Barreau de Toulouse, DIRSP Aquitaine et Occitanie.

Les associations avec lesquelles nous travaillons pour la défense des personnes exilées au plan national :

ACAT / Aides / Amoureux au ban public / Amnesty International / Apprentis d’Auteuil / Ardhis / Armée du Salut / ATD-Quart monde / ADDE (Avocats pour la défense des droits des étrangers) / CCFD-Terre solidaire / Cité Nationale de l’Histoire de l’Immigration / Croix-Rouge / Fondation Abbé Pierre / Cercle de silence / Comede (Comité pour la santé des exilés) / Emmaüs France / Fédération Entraide protestante / FPF (Fédération Protestante de France) / Fasti (Fédération des Associations de Solidarité avec les travailleur-euse-s immigré-e-s) / Fédération des acteurs de solidarité (FAS) / Fédération des Centres Sociaux / F3E / GAS (Groupe accueil et solidarité) / Gisti (Groupe d’information et de soutien des immigré-e-s) / Germae / Ligue des droits de l’Homme (LDH) / Médecins sans frontières / Médecins du Monde/MRAP/OIP(Observatoire international des prisons)/ Ordre de Malte / Oxfam / Pastorale des migrants / RADyA / RESF / Restos du Cœur / Ritimo / Secours Catholique-Caritas France / Secours Populaire / Syndicat de la Magistrature / Syndicat des Avocats de France / Secours islamique France / Tous migrants / UNICEF France / URIOPSS / Welcome

Les collectifs : ADFEM (Action et Droits des Femmes Exilées et Migrantes)/ Anafé (Association nationale d’assistance aux frontières pour les étrangers) / Des ponts, pas des murs ! / Manifeste euro-africain / CFDA (Coordination Française Pour le Droit d’Asile) / Collectif alerte / Collectif ensemble contre la traite des êtres humains / Collectif Pour une égalité des droits entre Français.es et étranger.e.s / CRID (Centre de Recherche et d’Informations sur le Développement) / CoordEurop -La Coordination Européenne pour le Droit des Étrangers à Vivre en famille / Coordination Sud Dom’Asile / Collectif Migrants Outre-mer / Collectif JuJIE ! / Comité de pilotage des associations intervenant en rétention / Délinquants solidaires/Etats généraux des migrations (EGM)/

GENEPI (Groupement Etudiants National d’Enseignement aux Personnes Incarcérées) / GNCP (Groupe National de Concertation Prison) / InfoMIE / Le français pour tous / MOM (Migrants Outre-Mer) / OEE (Observatoire de l’Enfermement des Etrangers) / ODSE (Observatoire du droit à la Santé des Etrangers) / Plateforme 12 (Pour la régularisation des travailleurs-euses sans papiers et l’égalité de traitement entre Français-es et Etranger-e-s dans les études comme au travail)/Plateforme française d’Eunomad/ Plateforme des ONG françaises pour la Palestine / Réseau Chrétiens Immigrés / Réseau Chrétiens de la Méditerranée / Romeurope / UCIJ (Uni(e)s contre une immigration jetable)/ UNIOPSS / Actions et droits des femmes migrantes et exilées (ADFEM) / Ensemble contre la traite des êtres humains / Festival des Solidarités (Festisol) / Stop Dublin

Nos partenaires européens et internationaux

Migreurop / Coalition Boats 4 people / Commission des Eglises pour les migrants en Europe (CCME) / Ecumenical Accompaniment Programme in Israel and Palestine (EAPPI) / Collectif Loujna-Tounkaranké /

Algérie : Rencontre et développement, Réseau des avocats pour la défense des droits de l’Homme (RADDH), Ligue Algérienne des droits de l’Homme (LADDH)

Côte d’Ivoire : Convention de la société civile ivoirienne (CSCI)

Mali : Association malienne des expulsés (AME)/ Association des rapatriés d’Afrique centrale au Mali (ARACEM) / Caritas Gao.

Maroc : Caritas Maroc / GADEM (Groupe antiraciste d’accompagnement et de défense des étrangers et migrants).

Mauritanie : AMDH (Association mauritanienne des droits de l’Homme).

Niger : AEC (Alternative espaces citoyens) / ANDDH (Association nigérienne des droits de l’Homme).

Sénégal : REMIDDEV (réseau migrations et développement) / PARI (Point d’accueil pour les réfugiés et immigrés de Caritas Dakar).

Tunisie : FTDES (Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux).



MADELEINE BAROT
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CIMADE
DE 1940 À 1956

« C'est par exemple dans un cimetière situé sur la frontière entre la France et la Suisse que j'ai aidé des enfants à fuir. Il fallait qu'ils soient vêtus de noir et qu'ils aient des fleurs dans les bras. On allait s'installer près de la tombe d'une vieille dame dont je leur racontais l'histoire. Quand les soldats allemands qui surveillaient la frontière ne pouvaient pas nous voir on aidait un enfant à franchir le mur du cimetière. De l'autre côté c'était la Suisse, il était en sécurité. »

Un grand merci aux militantes et militants de La Cimade pour leur engagement, à nos bailleurs pour leur confiance et à nos partenaires pour le travail accompli ensemble en 2019. Merci également à nos donateurs et donatrices pour leur générosité.

La Cimade 80ans
 Il n'y a pas d'étranger sur cette terre

Association de solidarité active, La Cimade agit pour les droits et la dignité des personnes réfugiées et migrantes grâce à un mouvement de 2 500 bénévoles et plus de 125 salarié-e-s en métropole et en outre-mer.

La Cimade accompagne, héberge et défend plus de 110 000 personnes étrangères chaque année, et intervient en centre de rétention et en prison. Elle informe et sensibilise sur les enjeux liés aux migrations.

Le label «Don en Confiance» atteste que La Cimade se soumet à un contrôle régulier visant à garantir la qualité de la gouvernance, la bonne gestion des fonds reçus et la transparence financière.



Décembre 2020

Coordination générale et réalisation par Ségolène Lavernhe et

Cyrille de Billy

Éditée par La Cimade

Responsable de la publication : Henry Masson

Conception graphique : Le Sourire en Prime

Photo de couverture @ Estelle Doeher

Impression : Siman

ISBN 978-2-900595-66-4



91 rue Oberkampf
 75011 Paris
 Tél. 01 44 18 66 06 - Fax : 01 45 56 08 59

communication@lacimade.org
 www.lacimade.org

